

OGM et alimentation humaine :
impacts et enjeux pour le Québec

Mémento

Conseil de la science et de la technologie

1200, route de l'Église

3^e étage – bureau 3.45

Sainte-Foy (Québec)

G1V 4Z2

Téléphone : (418) 644-1165

Télécopieur : (418) 646-0920

Ce document est disponible sur le site Web du Conseil de la science et de la technologie : <http://www.cst.gouv.qc.ca>

Révision linguistique

Le Graphe

Conception graphique

Bruno Balatti Design

© Gouvernement du Québec

Dépôt légal 2002

Bibliothèque nationale du Québec

Bibliothèque nationale du Canada

ISBN : 2-550-38817-8

TABLE DES MATIÈRES

Préambule	4
1. Les OGM : de quoi parle-t-on?	5
2. Les impacts des OGM alimentaires sur la santé humaine et sur l'environnement : ce que l'on en sait	6
3. Quelques aspects économiques des OGM	10
4. La réglementation gouvernementale des OGM	12
5. Quelques considérations sociales et éthiques	14
Enjeux et recommandation	15

PRÉAMBULE

Le 13 juin 2001, trois ministres du gouvernement québécois demandaient au Conseil de la science et de la technologie de dresser un bilan des connaissances scientifiques sur les organismes génétiquement modifiés et de définir les enjeux qui en découlent pour le Québec. L'avis *OGM et alimentation humaine*, rendu public le 15 janvier 2002, constitue le résultat de ces travaux.

Il s'agissait d'un travail périlleux, dans la mesure où les connaissances scientifiques sur le sujet demeurent fragmentaires et controversées. L'avis porte exclusivement sur les plantes génétiquement modifiées qui sont destinées à l'alimentation humaine.

1. LES OGM : DE QUOI PARLE-T-ON?

Les OGM, ou organismes génétiquement modifiés, sont des plantes, des animaux ou des micro-organismes dont le patrimoine génétique a été altéré à l'aide de la biotechnologie afin de leur conférer des caractéristiques qui ne se retrouvent pas à l'état naturel. Les méthodes utilisées diffèrent des moyens traditionnels de création de nouvelles variétés en ceci qu'elles permettent de transférer ces traits désirables entre des espèces qui, normalement, ne peuvent pas se reproduire entre elles (transgénèse).

Les techniques employées pour effectuer la transgénèse consistent essentiellement à choisir un gène codant une caractéristique désirable, à l'insérer dans une construction génétique servant de véhicule de transfert, puis à introduire le tout dans le patrimoine génétique de l'organisme qu'on désire modifier. Cette intégration ne réussit pas à tout coup et il faut en général de trois à quatre ans pour développer un produit commercialisable.

Jusqu'ici, la transgénèse a servi à transmettre trois types de caractéristiques aux plantes génétiquement modifiées. Mentionnons d'abord la résistance aux insectes, à l'aide d'un gène qui permet à la plante de produire son propre insecticide; le plus connu de ces insecticides est le Bt, qu'on utilise sous d'autres formes en agriculture depuis des décennies. Une autre caractéristique est la tolérance aux herbicides, qui permet à la plante de survivre à l'épandage de produits mortels pour les mauvaises herbes. La dernière est la résistance à certains pathogènes, comme à des virus ou à des moisissures.

Quatre plantes seulement correspondent à 99 % de toutes les cultures transgéniques dans le monde : le soya (58 % du total), le maïs (23 %), le coton (12 %) et le colza (6 %). En tout, 36 % du soya cultivé dans le monde est transgénique. Cette proportion s'établit à 16 % pour le coton, à 11 % pour le colza (canola) et à 7 % pour le maïs. La résistance aux insectes est le trait le plus fréquent (74 % des cultures). La résistance aux herbicides est le fait de 19 % des cultures, alors que 7 % comportent les deux traits.

Ces modifications génétiques demeurent de portée essentiellement agronomique. Elles visent à améliorer le rendement des producteurs et non à changer les caractéristiques du produit offert au consommateur. Par contre, les recherches en transgénèse végétale ciblent de plus en plus la création de plantes qui offrent des avantages au consommateur, comme des fruits ou des légumes présentant une apparence, un contenu nutritif et une conservation améliorés. Ces futurs OGM, en cours de développement, sont dits de seconde génération.

2. LES IMPACTS DES OGM ALIMENTAIRES SUR LA SANTÉ HUMAINE ET SUR L'ENVIRONNEMENT : CE QUE L'ON EN SAIT

Les OGM sont-ils plus toxiques ou plus allergènes que leurs versions non modifiées? Il est très difficile de répondre à cette question. D'une part, les OGM regroupent des produits alimentaires et des modifications génétiques variés, qu'il convient d'évaluer séparément. D'autre part, les études portant sur les impacts des OGM plutôt que sur leur mode de fabrication sont encore peu nombreuses.

Les mêmes problèmes surgissent lorsque l'on veut évaluer l'impact des OGM sur l'environnement plutôt que sur la santé humaine. Les études sont rares et les données recueillies par les compagnies productrices, lors des essais en champ, ne sont ni publiées dans des revues savantes, ni soumises à une évaluation scientifique externe. Les études qui comparent les risques et les bénéfices des OGM à ceux des autres techniques sont encore plus rares.

Risques potentiels pour la santé humaine

Les aliments issus de cultures transgéniques sont autorisés au Canada et ailleurs dans le monde depuis 1994. Jusqu'ici, aucune catastrophe n'a été détectée, qui serait liée aux OGM alimentaires. Le passé n'est toutefois pas garant de l'avenir. On ignore encore jusqu'à quel point les consommateurs ont réellement été ou sont exposés à ces produits, tout comme on ignore l'impact des OGM qui seront mis sur le marché dans le futur.

En principe, l'évaluation du risque devrait être simple : le gène ajouté à une plante donnée change ses caractéristiques physiologiques ou métaboliques, en provoquant la production d'une protéine nouvelle ou la modification d'une protéine existante. Ces protéines sont identifiées et connues. On peut donc facilement évaluer les risques qui y sont associés.

Malheureusement, tout n'est pas si simple. Les gènes agissent rarement de manière isolée. En fait, ils interagissent avec d'autres gènes, de même qu'avec leur environnement cellulaire. Ces relations sont complexes et encore mal connues. Des effets imprévus peuvent donc survenir, appelés effets pléiotropiques. Il peut, par exemple, y avoir une surproduction d'une substance qui n'était pas toxique à faible dose, une réduction de la valeur nutritive, ou même des réactions chimiques rendant toxiques des protéines normalement inoffensives.

Des effets pléiotropiques sont susceptibles de survenir dans les cas d'hybridation traditionnelle. En ce qui concerne les OGM, la méthode de fabrication est également en cause. En effet, on ne peut pas encore prédire exactement où se logera le nouveau gène, ni même en combien d'exemplaires il sera ajouté.

Toxicité et allergénicité

Les risques potentiels des OGM sont de deux ordres. D'une part, les OGM peuvent contenir des substances toxiques, c'est-à-dire qui s'attaquent au fonctionnement du métabolisme. Ces effets peuvent être aigus (empoisonnement) ou chroniques (une longue exposition causant le cancer, par exemple). D'autre part, ils peuvent contenir des allergènes, c'est-à-dire des substances qui provoquent des réactions problématiques du système immunitaire chez certains sujets.

La toxicité à court terme est relativement simple à établir. Les méthodes toxicologiques classiques, utilisées pour évaluer les pesticides ou les médicaments, s'appliquent aussi à la caractérisation des OGM végétaux. La méthode implique d'abord qu'on identifie et qu'on isole la substance à évaluer. On l'administre ensuite à des rats, en notant les doses qui sont létales à court terme et celles qui le sont après une longue exposition. On vérifie ensuite si la concentration du produit dans la plante est inférieure ou non à ces seuils.

Cependant, comme pour plusieurs substances chimiques présentes dans l'alimentation, il n'existe pas non plus de moyens fiables pour prévoir les risques d'apparition à long terme d'effets toxiques.

L'allergénicité pose d'autres défis, notamment parce que les réactions allergiques varient d'un individu à l'autre. Des tests standardisés existent pour évaluer le potentiel allergène de toute nouvelle protéine introduite dans l'alimentation. Certaines protéines sont des allergènes connus et toute nouvelle substance qui leur ressemble peut être considérée comme suspecte. Dans le cas des OGM, la pratique veut que l'on surveille de près l'origine du transgène. S'il provient d'une source connue pour son allergénicité (une noix, par exemple), on présume que le caractère allergène a été transmis en même temps que le reste et l'on exige des tests très poussés avant d'autoriser la mise en marché. Si, par contre, la source du gène n'a jamais été consommée, son potentiel allergène est inconnu et il est difficile de l'évaluer par les méthodes disponibles.

Risques environnementaux

L'évaluation des risques environnementaux posés par les OGM n'est pas simple. Tellement de variables sont en cause que des effets qui n'ont pas été observés en laboratoire peuvent apparaître dans les cultures en champ. Inversement, des problèmes observés en laboratoire peuvent se révéler sans conséquence en champ. Dans tous les cas, on devrait évaluer les risques non seulement dans l'absolu, mais aussi en les comparant avec les autres méthodes disponibles.

La partie du sol qui est en contact immédiat avec les racines d'une plante se nomme la rhizosphère. Ce milieu très riche en micro-organismes peut être affecté par l'insecticide Bt synthétisé par certains OGM. Le Bt est normalement inoffensif, mais il peut s'accumuler dans le sol lorsqu'il est produit en permanence par la plante, au lieu d'être épandu de manière périodique par un agriculteur. On sait que certaines conditions peuvent ralentir sa dégradation naturelle dans le sol et que, dans un milieu riche en Bt, il existe un faible risque qu'une bactérie acquière le gène et le transmette à sa descendance.

L'apparition d'une supermauvaise herbe résistante aux herbicides constitue un autre danger potentiel. Les risques que le soya ou le maïs deviennent des envahisseurs sont faibles, car ces plantes survivent difficilement sans intervention humaine. Le colza, en revanche, peut devenir envahissant. Pire, les souches qui résistent chacune à un herbicide donné peuvent échanger leurs gènes et accumuler les résistances. Des études indiquent que du colza résistant à trois herbicides différents pousse déjà dans l'Ouest canadien. Les agriculteurs doivent recourir à des herbicides peu respectueux de l'environnement pour éradiquer ces plantes indésirables.

L'hybridation est un processus relativement fréquent dans la nature, par lequel deux plantes d'espèces différentes, mais apparentées de près, peuvent avoir une descendance. Cette descendance est généralement stérile, mais pas toujours, d'où une possibilité de diffusion de transgènes dans la nature. Il n'existe pas de proches parents du maïs ou du soya au Québec, mais le colza se croise facilement avec des mauvaises herbes d'ici, comme la ravenelle, la roquette bâtarde ou la moutarde des champs. Il s'agit là d'une source possible de super-mauvaises herbes, mais cela n'a pas été démontré.

Les insectes s'adaptent plus facilement qu'on ne le souhaiterait aux pesticides chimiques. Ils pourraient aussi s'adapter à la toxine Bt contenue dans de nombreuses plantes transgéniques. Des lignées d'insectes résistants au Bt ont été apparues en laboratoire et il n'est pas exclu que la même chose survienne en champ. Si cela arrivait, il faudrait accroître l'usage d'insecticides classiques, plus nocifs pour l'environnement. Ce problème existe pour tous les types d'usages du Bt en agriculture.

Enfin, on ignore l'effet des OGM sur la biodiversité. Il est impossible de dire encore si l'hybridation de plantes cultivées avec des plantes sauvages peut rendre ces dernières plus vulnérables et même les mener à l'extinction, s'il s'agit d'espèces déjà menacées. Au Mexique, on a décelé la présence d'ADN de maïs transgénique dans des souches de maïs sauvage. On ignore si cela aura un effet sur la survie de cette espèce.

Bénéfices potentiels pour la santé et l'environnement

Pour compléter le tableau, il faut comparer les risques que posent les OGM avec leurs avantages pour la santé et l'environnement. Dans le cas des OGM actuellement sur le marché, il n'y a pas d'avantages pour la santé humaine. Mais leurs promoteurs insistent sur certains bénéfices environnementaux, par exemple une utilisation moins intensive de pesticides et de désherbants ainsi qu'une diminution des labours qui protégerait le sol contre l'érosion.

Là encore, les études permettant de vérifier ces affirmations sont rares et fragmentaires. L'épandage d'insecticides sur le coton Bt aurait diminué de 21 % à 50 % selon les régions. Mais aucune réduction significative n'a été enregistrée pour le maïs Bt. Certaines études concluent que le soya résistant aux herbicides a accru la consommation d'herbicides au lieu de la diminuer. On utiliserait en revanche de 20 %

à 30 % moins d'herbicides sur le colza. Quant à la réduction des labours, elle n'est confirmée par aucune étude pour le moment.

3. QUELQUES ASPECTS ÉCONOMIQUES DES OGM

Les superficies consacrées à la culture d'OGM ont augmenté rapidement de 1996 à 1998, mais le rythme a fortement ralenti par la suite. Divers facteurs sont en cause, dont le refus de certains marchés d'acheter ces produits et une rentabilité moins intéressante pour les agriculteurs que ce qui avait été prévu. La recherche dans ce secteur dominé par une poignée de grandes firmes agroalimentaires demeure toutefois importante.

Dans le monde entier, la superficie totale des terres consacrées aux cultures transgéniques est passée de 2,6 millions d'hectares à plus de 50 millions en 2001. Treize pays en produisent, dont quatre – les États-Unis, le Canada, l'Argentine et la Chine – représentent 99 % de la récolte mondiale. Les États-Unis produisent à eux seuls 69 % du total et le Canada se classe au troisième rang, après l'Argentine.

Après des gains initiaux rapides, ces cultures connaissent un certain tassement. C'est en particulier le cas du maïs, aux États-Unis. La surface cultivée a culminé à environ 34 millions d'hectares en 1999 (toutes variétés confondues) avant de glisser à 23 millions d'hectares en 2001. Différents facteurs sont en cause, qui vont de la variation annuelle de l'infestation par les insectes au refus de certains pays et de certains groupes agroalimentaires d'acheter et de transformer le maïs transgénique.

Au Québec, la croissance est fort lente depuis 1999, la superficie cultivée passant de 138 000 à 142 000 hectares. En 2001, les variétés transgéniques représentaient 27 % du maïs cultivé, 16 % du soya et 75 % du colza (cette dernière culture est toutefois marginale chez nous). La pomme de terre transgénique, cultivée à petite échelle jusqu'en 1999, semble avoir disparu de nos champs depuis.

Profitabilité des OGM

Selon les firmes qui en font la promotion, les OGM diminuent les dépenses en intrants (pesticides, herbicides) tout en augmentant les rendements et en ajoutant de la valeur au produit. Malheureusement, peu d'études indépendantes ont été faites sur la question, de sorte que l'information crédible sur le sujet demeure fragmentaire. Les gains paraissent relativement modestes pour l'instant.

Une étude américaine, par exemple, conclut que les économies sont nulles pour les producteurs de soya transgénique, le prix élevé des semences annulant les économies réalisées au chapitre des herbicides. Pourtant, 65 % des agriculteurs qui ont opté pour le soya transgénique affirment l'avoir fait dans l'espoir d'un rendement accru.

Du côté du colza, une étude canadienne conclut à une rentabilité accrue de 25 dollars par hectare. Le maïs Bt, selon des études américaines, a un rendement qui varie en fonction du degré annuel d'infestation des insectes. D'une saison à l'autre, les agriculteurs peuvent perdre ou gagner de l'argent. Le coton transgénique serait le plus avantageux, avec des gains variables, mais toujours positifs.

L'industrie transgénique mondiale est dominée par sept grandes firmes agrochimiques qui, en 2000, tirent 85 % de leurs 22,7 milliards de dollars américains de revenus de la vente de pesticides. Leurs rapports annuels n'indiquent pas les sommes qu'elles consacrent au développement d'OGM.

En comparaison, 358 entreprises canadiennes dans le secteur (dont 107 québécoises) enregistrent des dépenses en R-D biotechnologique qui atteignent les 824 millions de dollars (chiffres de 1999). La part de la transgénèse végétale dans l'ensemble paraît toutefois extrêmement mince. Dans le milieu universitaire, le Québec compte une quinzaine de chercheurs universitaires spécialisés dans le domaine de la transgénèse végétale.

4. LA RÉGLEMENTATION GOUVERNEMENTALE DES OGM

L'autorisation des OGM en Union européenne, aux États-Unis et au Canada suit trois grandes étapes : l'autorisation de cultures expérimentales en milieu confiné, l'autorisation pour dissémination en milieu ouvert et l'autorisation pour la mise en marché d'un aliment nouveau. Les modalités d'évaluation, les types d'organismes responsables et les règles d'approbation varient d'un pays à l'autre, mais l'on peut dire qu'il existe en gros deux conceptions différentes des OGM. Aux États-Unis, on considère un organisme génétiquement modifié comme une nouvelle variété de l'organisme dont il est issu. Son approbation tend donc à suivre les règles en vigueur pour les autres types d'aliments et fait abstraction de son mode de production. L'Union européenne, pour sa part, considère la production d'OGM comme une filière alimentaire distincte, nécessitant des dispositifs d'évaluation qui lui sont propres.

Le système canadien s'appuie sur des principes analogues à ceux qui sont appliqués aux États-Unis, d'autant plus que le Canada s'est engagé, en 1998, à harmoniser ses pratiques avec celles en vigueur chez nos voisins du sud. L'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) obtient du producteur des renseignements sur les antécédents de la plante transgénique et sur les changements qu'on lui a apportés avant d'autoriser les essais en champ. Avant de permettre la culture à grande échelle, l'ACIA demande au producteur de fournir des renseignements sur les risques pour la santé humaine et pour l'environnement. L'ACIA prend alors sa décision sans rendre publics ni le protocole expérimental ni les résultats fournis par l'entreprise qui demande l'approbation.

La mise en marché des aliments transgéniques requiert l'approbation de Santé Canada, qui se fie essentiellement au principe d'équivalence substantielle pour déterminer si le produit est sûr. S'il subsiste des doutes, le Ministère peut exiger des analyses plus approfondies. Ici encore, les données appuyant la décision d'autoriser ou non le produit ne sont pas divulguées. Divers intervenants ont proposé un système plus transparent.

Le régime en vigueur au Canada, comme celui des États-Unis, accorde une large place au principe de l'équivalence substantielle, un mécanisme opérationnel qui indique que, si un aliment ou un composé alimentaire est essentiellement semblable à un aliment ou à un composé alimentaire existant, il peut être traité de la même manière en ce qui concerne la sécurité. Un groupe d'experts réunis par la Société royale du Canada a reproché aux organismes canadiens l'application particulière qu'ils font du principe d'équivalence substantielle, car cette application aurait notamment pour conséquence de soustraire certains OGM à une évaluation plus complète.

Dans le monde, une trentaine de pays environ ont imposé l'étiquetage des OGM. En Europe, tout aliment qui en contient plus de 1% doit porter une étiquette le signalant. En Amérique du Nord, où l'on ne considère pas que la transgénèse impose des précautions particulières, l'étiquetage est facultatif. Certains États américains songent toutefois à l'imposer. Pour être fiable, toutefois, l'information contenue sur l'étiquette doit reposer sur un système de traçabilité rigoureux, lequel permet de suivre l'aliment de la

ferme à la table. Le gouvernement canadien met actuellement au point des normes facultatives d'étiquetage des OGM dans l'alimentation, en collaboration avec des groupes de défense des consommateurs et avec l'industrie.

5. QUELQUES CONSIDÉRATIONS SOCIALES ET ÉTHIQUES

La perception de la population est l'un des enjeux majeurs en matière d'OGM. Or, la population québécoise, en général, se dit mal renseignée et peu enthousiaste. Les questions éthiques sont également considérées comme étant d'une extrême gravité. Les OGM soulèvent de délicats problèmes de gestion du risque et de droit au libre choix.

Un sondage réalisé pour le compte du MAPAQ, en juin 2001, révèle que seulement 33 % des personnes interrogées connaissent le sens du sigle OGM. Les OGM arrivent par ailleurs assez loin dans la liste des sujets d'inquiétude des Québécoises et des Québécois, derrière la maladie de la vache folle, les conditions d'élevage du cheptel et les odeurs des porcheries. Par contre, 61 % des personnes interrogées estiment que le MAPAQ devrait favoriser l'agriculture biologique de préférence à toute autre.

Dans un autre sondage québécois, mené en avril 2000, 68 % des personnes qui ont répondu se disaient mal informées sur les OGM et 96 % réclamaient l'étiquetage obligatoire des OGM. Un sondage pancanadien réalisé pour le compte de Greenpeace en août 2001 révélait en outre que 90 % de la population québécoise préférerait l'étiquetage obligatoire aux mesures volontaires; parmi les répondants, 97 % estimaient être en droit de savoir si leurs aliments étaient génétiquement modifiés au non.

En mai 2001, un autre sondage pancanadien estimait que 61 % de la population rejointe avait peu ou pas du tout confiance dans les entreprises alimentaires pour dire la vérité sur les aliments transgéniques. Le taux de confiance était de 56 % à l'égard du gouvernement et de 37 % envers les groupes de consommateurs. La moitié des répondants estimaient aussi que les OGM ne seraient pas avantageux pour beaucoup de monde et 70 %, qu'ils étaient fondamentalement contre nature.

Ces chiffres révèlent une méfiance à l'égard des OGM qui ne semble pas s'atténuer avec le temps, bien au contraire. De plus, les sondages menés à l'étranger, aux États-Unis comme en Europe, révèlent une évolution comparable de l'opinion publique. Il appert également que le public ne croit pas qu'il s'agisse d'un débat strictement scientifique, la science ne pouvant apporter les certitudes voulues.

Les questions éthiques posent des problèmes encore plus difficiles à résoudre. Quel sera le niveau de risque jugé acceptable par la population? Comment se partageront les inconvénients et les bénéfices des OGM? Dans un monde dominé par de grandes firmes transnationales qui détiennent des brevets sur le vivant, les vertus du libre marché suffiront-elles à assurer un partage optimal?

Le droit à l'information et au libre choix est aussi en cause. Un individu mal informé sur les OGM porte-t-il un jugement éclairé lorsqu'il choisit ou non d'en consommer? Par ailleurs, toute décision politique sur la question des OGM repose sur un délicat équilibre entre l'intérêt collectif et la liberté de choix individuelle. Ces décisions exigent des repères scientifiques, certes, mais également une large participation du public au débat.

ENJEUX ET RECOMMANDATION

Au Québec, les OGM sont liés à cinq grandes catégories d'enjeux.

Les enjeux scientifiques. Le Conseil met l'accent sur le besoin de développer l'expertise québécoise, non seulement dans les champs scientifiques d'intérêt général rattachés aux OGM et aux autres technologies agricoles, mais aussi dans des créneaux plus particuliers pour le Québec, comme les impacts environnementaux sur les écosystèmes du territoire québécois et les études socioéconomiques.

Les enjeux sociaux. Le Conseil insiste sur la nécessité de fournir aux citoyennes et aux citoyens une information de base impartiale et à jour sur le sujet. Une consultation publique structurée pourra aussi permettre à la population d'exprimer ses préoccupations et ses préférences à l'égard des OGM.

Les enjeux économiques. L'avis met en lumière l'importance d'évaluer l'intérêt économique des OGM actuellement cultivés, par rapport à d'autres technologies de production, de même que d'établir une veille économique internationale, afin de profiter des occasions qui pourraient se présenter de développer des filières spécifiques dans certains marchés (OGM ou non-OGM).

Les enjeux politiques. Au Canada, les organismes d'évaluation et d'homologation des cultures transgéniques et des nouveaux aliments relèvent du gouvernement fédéral. Le Québec doit s'assurer auprès du gouvernement fédéral que les organismes concernés remplissent leurs fonctions avec la compétence, la rigueur et la transparence voulues. De plus, le gouvernement du Québec doit pouvoir disposer de ses propres conseillers, qui le guideront sur le plan des questions stratégiques, d'où l'enjeu de renforcer l'expertise et la veille en matière d'OGM au sein même du gouvernement du Québec.

Les enjeux éthiques. L'avis soulève brièvement quelques questions d'ordre éthique, dont la légitimité de l'intervention humaine, les fondements et les modes de résolution d'une controverse, la concentration au sein de l'industrie des semences, la brevetabilité du vivant, l'équité dans la répartition des coûts et des bénéfices, la conciliation de l'intérêt collectif et des intérêts individuels, etc. Le Conseil n'a pas pour autant la prétention d'avoir couvert cette dimension de façon exhaustive et d'en avoir déduit les principaux enjeux pour le Québec. Les travaux qu'a entrepris la nouvelle Commission de l'éthique de la science et de la technologie sur les aspects éthiques des OGM devraient apporter une contribution majeure à cet égard.

Recommandation

Le Conseil recommande que le gouvernement du Québec adopte une démarche de gestion transparente et démocratique du dossier des OGM alimentaires, axée sur l'acquisition et le partage des connaissances, de même que sur la participation du public et comprenant au moins les cinq volets suivants :

- le soutien à la recherche et au développement de l'expertise québécoise dans les champs scientifiques reliés aux OGM;
- la diffusion auprès du public d'une information fiable et validée sur les OGM alimentaires;
- la consultation du public pour cerner les enjeux, de même que pour dégager des consensus au sein de la société québécoise sur les grandes orientations à adopter à propos des OGM;
- la mise en place d'un réseau de veille;
- des représentations auprès du gouvernement fédéral pour s'assurer que la santé des citoyennes et des citoyens ainsi que l'environnement sont protégés.